

VILLE
DE
GODERVILLE



Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le 17/04/2023

ID : 076-217603026-20230406-0206042023-DE

S'LO

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

BUDGET : Ville de GODERVILLE

Sommaire :

I. Le cadre général du budget

II. Le compte administratif 2022

* *Ila - la section de fonctionnement*

* *Iib - la section d'investissement*

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année en cours.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2022 a été voté le 05 avril 2022 par le Conseil Municipal.

Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Ce budget a été réalisé sur les bases de discussions en réunion préparatoire en date du 31 mars 2022.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;

- de mobiliser des subventions auprès du Département, de la Région ou d'un autre organisme public chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Le compte administratif est un document de bilan retraçant les opérations comptables de l'exercice écoulé.

Il est approuvé en séance de conseil, il est la copie conforme du compte de gestion établi par le receveur municipal.

Le compte administratif a été voté le 06 avril 2023.

Ce document est à disposition des administrés aux heures d'ouverture de la mairie.

Sa note brève et synthétique est disponible sur le site internet de la Commune.

II. Le compte administratif 2022 – bilan des opérations comptabilisées en 2022

II-a) La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement 2022 représentent 2 348 113.70 euros.

Elles correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centre de loisirs, mise à disposition des salles municipales, droits d'entrée aux spectacles de la salle culturelle...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, aux loyers des immeubles, propriétés de la commune et à diverses subventions.

S'y ajoute :

o L'excédent de fonctionnement constaté en 2021 et reporté sur 2022 d'un montant de **1 022 497.16 €**.

Soit un total de 3 370 61.86 €.

Les dépenses de fonctionnement 2022 représentent 2 026 301.21 euros.

Elles sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Soit pour 2022 une somme de 1 344 309.65 €

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le 17/04/2023

ID : 076-217603026-20230406-0206042023-DE



b) Les principales dépenses et recettes de la section :

<u>Dépenses</u>	<u>Montant en €</u>	<u>Recettes</u>	<u>Montant en €</u>
Dépenses courantes	752 471.83	Recettes des services	128 008.64
Dépenses de personnel	1 079 238.35	Remb. s/rémunérations pers.	70 581.22
Autres dépenses de gestion courante	171 757.53	Impôts et taxes	992 384.79
Dépenses financières	19 943.06	Dotations et participations	994 331.10
Dépenses exceptionnelles	709.90	Autres recettes de gestion courante	159 952.94
Atténuation de produits	1 942.00	Produits financiers	20.14
Dotations provisions semi-budgétaires	238.54	Recettes exceptionnelles	2 834.87
		Atténuations de charges	70 581.22
Total dépenses réelles	2 026 301.21	Total recettes réelles	2 348 113.70
Charges (écritures d'ordre entre sections)	0.00	Produits (écritures d'ordre entre sections)	0.00
Virement à la section d'investissement	0.00		0.00
Total	2 026 301.21	Total	2 348 113.70
Solde fonctionnement reporté	0.00	Excédent de fonctionnement reporté	1 022 497.16
Total général en €	2 026 301.21	Total général en €	3 370 610.86

Résultat de l'exercice = excédent de 321 812.49 €

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2022 :

	Taux votés en 2022
Taxe foncière bâtie	43.58 %
Taxe foncière non bâtie	32.14 %

Le produit de la fiscalité locale s'est élevé à 755 825.00 €.

Commentaire : Pas d'augmentation de la fiscalité pour 2022 d'habitation – nationalement.

Rappel :

Taux 2021 : pas d'augmentation

Taux 2020 : pas d'augmentation

Taux 2019 : pas d'augmentation

Taux 2018 : pas d'augmentation

Taux 2017 : augmentation 1.5 %

Taux 2016 : pas d'augmentation

Taux 2015 : augmentation 2%

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations de l'Etat sont arrêtées à 796 268.00 €

Elles sont composées de la façon suivante :

Dotations forfaitaire	320 386.00 €
Dotations de solidarité rurale	352 028.00 €
Dotations nationale de péréquation	123 854.00 €

<u>Commentaire :</u>			
<u>Rappel dotations en euros</u>	2021	2020	2019
Dotations forfaitaire	320 219.00	319 050.00	317 799.00
Dotations solidarité rurale	331 028.00	311 331.00	279 255.00
Dotations nationale de péréquation	122 491.00	117 978.00	107 978.00
TOTAL	<u>773 738.00</u>	<u>748 359.00</u>	<u>705 032.00</u>

e) Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales.

Ce mécanisme de péréquation horizontale, institué depuis 2012 consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Ainsi, pour 2022 la commune a perçu une FPIC de **31 924.00 €**.

(Somme perçue en 2021 : 29 007.00 €).

Commentaires sur la section de fonctionnement :

Auto-financement dégagé sur l'exercice : 321 812.49 €.

Pas d'augmentation de la fiscalité.

Dotations en légère hausse de 22 530.30 €

II- b). La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme.

Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- *en dépenses* :

Toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- *en recettes* :

Deux types de recettes coexistent :

Les recettes financières : fonds de compensation de la TVA, la taxe d'aménagement liée aux autorisations d'urbanisme,

Les recettes d'équipement qui correspondent aux subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) Les principaux projets de l'année 2022 ont été les suivants :

- | | | |
|---|--|---------------------|
| ○ Ecole élémentaire dont : | | |
| ✓ réfection des sanitaires et mises aux normes PMR) | | <u>134 919.42 €</u> |
| ○ Aménagement de voirie dont : | | |
| ✓ enrobé rue du Hameau Martin et rue Pierre Corneille | | <u>6 028.80 €</u> |
| ○ Enceinte sportive dont : | | |
| ✓ aire de jeux inclusive | | |
| ✓ pumptrack | | |
| ✓ rénovation du sol du gymnase pour mise aux normes PMR | | |
| ✓ barrières pour terrain de football | | |
| | | <u>238 505.15 €</u> |
| ○ Acquisition de biens meublés dont : | | |
| ✓ caméras de vidéosurveillance nocturnes | | |
| ✓ robots tondeuses pour le terrain de football | | |
| | | <u>47 183.49 €</u> |
| ○ Travaux divers : | | |
| ✓ aménagement d'un site cinéraire | | |
| ✓ enlèvement monuments et exhumations | | |
| | | <u>66 403.00 €</u> |
| ○ Centre médical dont : | | |
| ✓ Travaux de toiture | | |
| | | <u>23 953.22 €</u> |
| ○ Redynamisation du centre bourg | | <u>28 305.66 €</u> |

c) Les subventions d'investissements reçues :

- L'Etat :
 - Le Département :
- 7 546.00 €
20 177.00 €

Les demandes de versement des subventions ayant été sollicitées en fin d'année civile 2022, Elles apparaitront sur le Compte Administratif 2023.

d) Le fonds de compensation de TVA :

Sont éligibles les dépenses de l'année N-1.

Ainsi, pour 2022 la commune a perçu un FCTVA de **61 929.16 €**.
(Somme perçue en 2021 : 17 035.69 €).

TABLEAU SYNTHETIQUE DE L'INVESTISSEMENT

Dépenses	Budget	Réalisé	Solde	Recettes	Budget	Réalisé	Solde
0057 - Aménagement de voirie	25 000,00	6 028,80	18 971,20		0,00	0,00	0,00
2151 - Réseaux de voirie	25 000,00	6 028,80	18 971,20				
0063 - Eclairage Public	100 000,00	0,00	100 000,00		0,00	0,00	0,00
2041581 - Biens mobiliers, matériel et ét	25 000,00		25 000,00				
21538 - Autres réseaux	75 000,00		75 000,00				
0072 - Ecole élémentaire	180 000,00	134 919,42	45 080,58		0,00	0,00	0,00
21312 - Bâtiments scolaires	180 000,00	133 218,54	46 781,46				
2188 - Autres immobilisations corporelle		1 700,88	-1 700,88				
0078 - Enceinte sportive	280 000,00	238 505,15	41 494,85		0,00	0,00	0,00
2128 - Autres agencements et aménagemen	1 279,89		1 279,89				
21318 - Autres bâtiments publics	33 720,11	77 704,44	-43 984,33				
2135 - Instal.géné., agencements, aménage	65 000,00		65 000,00				
2188 - Autres immobilisations corporelle	180 000,00	160 800,71	19 199,29				
0083 - Acquisition de Biens meubles	60 000,00	47 183,49	12 816,51		0,00	0,00	0,00
2051 - Concessions et droits similaires	35 000,00	778,80	34 221,20				
2158 - Autres install., matériel et outillag	25 000,00	19 597,80	5 402,20				
2183 - Matériel de bureau et matériel in		1 443,60	-1 443,60				
2184 - Mobilier		899,38	-899,38				
2188 - Autres immobilisations corporelle		24 463,91	-24 463,91				
0084 - Travaux divers	90 000,00	66 403,00	23 597,00		0,00	0,00	0,00
2031 - Frais d'études	39 850,00		39 850,00				
2116 - Cimetières	40 000,00	10 771,20	29 228,80				
2121 - Plantations d'arbres et d'arbustes		3 057,83	-3 057,83				
2128 - Autres agencements et aménagemen		2 633,57	-2 633,57				
21312 - Bâtiments scolaires		8 807,84	-8 807,84				
21316 - Equipements du cimetière	3 550,00	10 290,00	-6 740,00				
21318 - Autres bâtiments publics		15 847,56	-15 847,56				
2132 - Immeubles de rapport		11 443,64	-11 443,64				
2152 - Installations de voirie		3 551,36	-3 551,36				
2158 - Autres install., matériel et outillag	6 600,00		6 600,00				
0090 - Site de la Briqueterie	30 000,00	0,00	30 000,00		0,00	0,00	0,00
2111 - Terrains nus	30 000,00		30 000,00				
0091 - Centre médical	90 000,00	23 953,22	66 046,78		0,00	0,00	0,00
2132 - Immeubles de rapport	50 000,00	23 953,22	26 046,78				
2313 - Constructions	40 000,00		40 000,00				
0092 - Redynamisation centre-bourg	925 739,12	28 305,66	897 433,46		0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le 17/04/2023

ID : 076-217603026-20230406-0206042023-DE



0,00

0,00

TABLEAU SYNTHETIQUE DE L'INVESTISSEMENT

Dépenses	Budget	Réalisé	Solde	Recettes	Budget	Réalisé	Solde
2031 - Frais d'études	375 739,12	25 344,00	350 395,12				
2041511 - Biens mobiliers, matériel et ét	200 000,00		200 000,00				
2151 - Réseaux de voirie	100 000,00		100 000,00				
2152 - Installations de voirie	150 000,00	2 961,66	147 038,34				
2315 - Installation, matériel et outillage t	100 000,00		100 000,00				
93 - Opération 93	30 000,00	0,00	30 000,00		0,00	0,00	0,00
2041511 - Biens mobiliers, matériel et ét	30 000,00		30 000,00				
TOTAL OPERATIONS	1 870 739,12	545 298,74	1 265 440,38	TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	0,00	0,00
21534 - Réseaux d'électrification	16 012,00	16 010,63	1,37	1321 - Etats et établissements nationaux	131 000,00	7 546,00	123 454,00
				1323 - Départements	142 000,00	20 177,00	121 823,00
				13258 - Autres groupements	9 951,00	3 064,95	6 886,05
				1326 - Autres établissements publics loc	145 000,00	6 885,10	-6 885,10
				1341 - Dotation d'équipement des territo	140 000,00		145 000,00
				1348 - Autres	6 061,00	6 060,58	140 000,00
				238 - Avances versées sur comm.immo.cor			0,42
TOTAL NON INDIVIDUALISE	16 012,00	16 010,63	1,37	TOTAL RECETTES AFFECTEES A L'EQ	574 012,00	43 733,63	530 278,37
TOTAL EQUIPEMENT (20,21,23)	1 826 751,12	561 309,37	1 265 441,75	TOTAL RECETTES AFFECTEES A L'EQ	574 012,00	43 733,63	530 278,37
001 - Déficit d'investissement reporté	91 669,20	91 669,20		021 - Virement de la section de fonctionne	908 286,63		908 286,63
1641 - Emprunts en euros	86 123,94	86 123,94		10222 - FCTVA	61 719,16	61 929,16	-210,00
165 - Dépôts et cautionnements reçus	2 333,34	1 340,00	993,34	10226 - Taxe d'aménagement	10 000,00	16 211,37	-6 211,37
275 - Dépôts et cautionnements versés	1 166,66	1 166,66		1068 - Excédents de fonctionnement cap	428 298,10	428 298,10	
				165 - Dépôts et cautionnements reçus	2 333,34	1 015,00	1 318,34
				275 - Dépôts et cautionnements versés	1 166,66		1 166,66
				28041512 - Bâtiments et installations	22 228,37		22 228,37
TOTAL DEPENSES FINANCIERES	181 293,14	180 299,80	993,34	TOTAL RECETTES FINANCIERES	1 434 032,26	507 453,63	926 578,63
TOTAL INVESTISSEMENT	2 008 044,26	741 609,17	1 266 435,09	TOTAL INVESTISSEMENT	2 008 044,26	551 187,26	1 456 856,99

Envoyé en préfecture le 17/04/2023
 Reçu en préfecture le 17/04/2023
 Publié le 17/04/2023
 ID : 076-217603026-20230406-0206042023-DE

Déficit de réalisation de l'investissement :
 (Réel + Ordre)
 190 421,91

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le 17/04/2023

ID : 076-217603026-20230406-0206042023-DE

S²LO

II- c). Vue d'ensemble (section investissement et section de fon

<u>Fonctionnement</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Exercice 2022	2 026 301.21 €	2 348 113.70 €
Résultat N-1 reporté		1 022 497.16 €
Total section fonctionnement	2 026 301.21 €	3 370 610.86 €
<u>Excédent fonctionnement cumulé = 1 344 309.65 €</u>		
<u>Investissement</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Exercice 2022	741 609.17 €	551 187.26 €
Résultat N-1 reporté		
Total section investissement	741 609.71 €	551 187.26 €
<u>Déficit investissement constaté = 190 421.91 €</u>		
Résultat global de l'exercice	2 767 910.38 €	3 921 798.12 €

EXCEDENT GLOBAL : 1 153 887.74 euros

Commentaire :

Les résultats du Compte Administratif 2022 coïncident en tout point avec les résultats annoncés par Monsieur Lionel Legall, Receveur Municipal au travers du Compte de Gestion 2022.



III. Les données synthétiques du budget

a) Principaux ratios

Pour info : population DGF 2022 : 2905 (2889+16)

Informations financières - Ratios		Valeurs 2022	Moyennes Nationales de la strate
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	697.52	736.00
2	Produit des impositions directes/population	259.93	415.00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	808.30	926.00
4	Dépenses d'équipement brut /population	187.71	301.00
5	Encours de la dette/population	236.35	679.00
6	DGF/population	274.38	152.00
7	Dépenses personnel/dépenses réelles fonctionnement	0.5326	0.5130
9	Dépenses fonct et remb.dette en capital/recettes réelles fonct.	0.9001	0.8790
10	Dépenses équipement brut/recettes réelles fonct.	0.2322	0.3250
11	Encours dette/recettes réelles fonctionnement	0.2924	0.7300

b) Etat de la dette

Liste des emprunts non-échus au 31/12/2022 :

Date encaissement	Prêteur	Objet	Capital initial	Nombres échéances	Périodicité	Date 1 ^{ère} échéance	Date dernière échéance
07/09/2018	Crédit Agricole	Acquisition du site de la Briqueterie	217 536.12€	96	Mensuelle	07/10/2018	07/09/26
31/05/2015	Caisse d'Epargne	Acquisition du cabinet médical + réfection de la toiture	600 000.00€	80	Trimestrielle	15/09/2015	15/06/2035
10/01/2018	Caisse d'Epargne	Construction école maternelle	350 000.00€	25	Annuelle	01/02/2008	01/02/2032
TOTAL			1 167 536.12€				

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Frais	Total versement	Capital restant
2022	772 741.44€	86 123.94€	19 943.06€	0.00€	106 067.00€	686 617.50€

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Goderville, le 6 avril 2023
Le Maire, Frédéric CARLIERE

